



SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE **BOLLETTINO**

HOLY SEE PRESS OFFICE BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIÈGE PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE SALA DE IMPRENSA DA SANTA SÉ
BIURO PRASOWE STOLICY APOSTOLSKIEJ دار الصحافة التابعة للكرسي الرسولي

N. 0348

Venerdì 28.05.2010

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DEL BENIN PRESSO LA SANTA SEDE

LE LETTERE CREDENZIALI DELL'AMBASCIATORE DEL BENIN PRESSO LA SANTA SEDE

Alle ore 11 di questa mattina, il Santo Padre Benedetto XVI ha ricevuto in Udienza S.E. il Sig. Comlanvi Théodore Loko, Ambasciatore del Benin presso la Santa Sede, in occasione della presentazione delle Lettere Credenziali.

Pubblichiamo di seguito il discorso che il Papa ha rivolto al nuovo ambasciatore, nonché i cenni biografici essenziali di S.E. il Sig. Comlanvi Théodore Loko:

• DISCORSO DEL SANTO PADRE

Monsieur l'Ambassadeur,

c'est avec plaisir que je vous accueille au début de votre mission près le Saint-Siège et je vous remercie pour les paroles courtoises que vous venez de m'adresser. Je vous saurais gré en retour de bien vouloir transmettre à Son Excellence Monsieur Thomas Boni Yayi, dont je n'oublie pas la visite, les vœux que je forme pour sa personne et pour l'accomplissement de sa haute mission au service du peuple béninois. Vous le remercerez aussi d'avoir voulu que le Bénin ait un Ambassadeur près le Saint-Siège résidant à Rome. J'apprécie ce geste qui souligne l'excellence des relations qui existent entre la République du Bénin et le Saint-Siège et la grande considération que porte le peuple béninois à l'Eglise catholique. Mes vœux vont également au Gouvernement et aux autres Autorités de votre pays et à tous les Béninois.

Dans votre discours, vous venez d'évoquer le regretté Cardinal Bernardin Gantin. Décédé il y a deux ans déjà, cet homme d'Eglise remarquable n'a pas été uniquement un noble fils de votre nation, mais également un authentique constructeur de ponts entre les cultures et les continents. Je suis certain que sa figure sera un exemple pour de nombreux Béninois, en particulier pour les plus jeunes. Son ministère ecclésial, quant à lui, stimulera les hommes et les femmes d'Eglise à accomplir un service généreux et toujours plus compétent pour le plus grand bien de votre cher pays, qui fêtera l'an prochain le 150^e anniversaire de son évangélisation.

Il y a vingt ans, en février 1990, s'est réunie la *Conférence des Forces vives de la Nation*. Cet événement majeur - qui n'était pas uniquement politique, mais témoignait également de la relation intime entre la foi et son

expression dans la vie publique du Bénin - a déterminé votre avenir et continue d'inspirer votre présent. Je demande à Dieu de bénir les efforts de tous ceux qui travaillent à l'édification d'une société érigée sur la justice et la paix, dans la reconnaissance des droits de toutes les composantes de la nation. La réalisation d'un tel idéal nécessite l'union fraternelle, l'amour de la justice et la valorisation du travail.

Protagonistes de leur propre destin, les Béninois sont invités à promouvoir une authentique fraternité. Celle-ci est une condition primordiale pour la paix sociale et un facteur de promotion humaine intégrale. Elle est une perle précieuse qu'il faut savoir conserver et cultiver en bannissant les divisions qui peuvent porter atteinte à l'unité de la nation et à l'harmonie au sein même des familles. Face à de telles déstabilisations possibles, les valeurs puisées dans votre patrimoine culturel seront une aide précieuse pour affermir leur identité et leur vocation propre. Parmi ces valeurs, je voudrais souligner particulièrement le respect du caractère sacré de la vie, dont il est nécessaire de tirer les conséquences face à tout ce qui y porte atteinte, notamment dans le cadre des législations. Expression concrète de l'égale dignité de tous les citoyens, la fraternité est un principe fondamental et une vertu basilaire pour réaliser une société authentiquement épanouie, car elle permet de valoriser toutes les potentialités humaines et spirituelles. La fraternité doit aussi conduire à la recherche de la justice dont l'absence est toujours cause de tensions sociales et entraîne de nombreuses conséquences néfastes. « La paix est en danger quand l'homme se voit nier ce qui lui est dû en tant qu'homme, quand sa dignité n'est pas respectée et quand la coexistence n'est pas orientée vers le bien commun » (*Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n. 494).

La recherche de l'intérêt personnel au détriment du bien commun sont un mal qui ronge lentement les institutions publiques, freinant ainsi le développement intégral de l'être humain. Les acteurs politiques, économiques et sociaux d'une nation sont comme sa 'conscience vigilante' qui garantit la transparence dans ses structures et l'éthique qui anime la vie de toute société. Ils doivent être justes. La justice accompagne toujours la fraternité. Elle constitue un facteur d'efficacité et d'équilibre social permettant aux Béninois de participer aux ressources humaines et naturelles, de vivre dignement et d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Dans le développement d'une société, le travail tient une place de premier ordre. En effet, il est co-existential à la condition humaine (cf. *idem*, n. 256), car l'être humain se réalise pleinement par son travail. L'amour du travail l'ennoblit et crée une vraie symbiose entre les personnes, ainsi qu'entre l'être humain et les autres éléments de la création. En mettant en valeur le travail, l'homme peut pourvoir à ses besoins vitaux et peut contribuer à la construction d'une société prospère, juste et fraternelle. La devise du Bénin, *Fraternité – Justice – Travail*, est donc comme un véritable compendium de la charte d'une nation aux idéaux hautement humains. Leur mise en œuvre contribue aussi à élargir la solidarité aux autres nations. À cet égard, je désire adresser mes remerciements à tous les Béninois pour la fraternité active qu'ils ont démontrée pour le peuple haïtien lors du récent tremblement de terre.

Je désire saluer chaleureusement, par votre intermédiaire, la communauté catholique du Bénin et ses pasteurs. Je les encourage à être toujours davantage les témoins authentiques de la foi et de l'amour fraternel que le Christ nous enseigne. Je voudrais saluer aussi les efforts de tous, particulièrement des Autorités, pour consolider les relations de respect et d'estime réciproques entre les confessions religieuses de votre pays. La liberté religieuse ne peut que contribuer à enrichir la démocratie et à favoriser le développement.

Au moment où débute votre mission de premier Chef de Mission béninois, résidant à Rome, accrédité près le Saint-Siège, je vous offre, Monsieur l'Ambassadeur, mes vœux les meilleurs, vous assurant de la pleine disponibilité de mes collaborateurs pour vous apporter toute l'aide dont vous pourrez avoir besoin en vous acquittant de votre fonction. Je demande à Dieu de soutenir le peuple béninois et, bien volontiers, je vous accorde la Bénédiction apostolique, ainsi qu'à vos collaborateurs et à vos proches.

S.E. il Sig. Comlanvi Théodore Loko Ambasciatore del Benin presso la Santa Sede

È nato ad Abomey Calavi il 20 aprile 1954.

È sposato ed ha due figli.

Laureato in diritto (Università d'Abomey Calavi, 1980), ha ottenuto un master in diplomazia (Università di Yaoundé, 1984) e si è specializzato in studi diplomatici (Università di Ginevra, 1986) ed in diritto internazionale (Università di Bruxelles, 1996).

Rappresentante del Benin a numerose Conferenze diplomatiche sul disarmo e la cultura della pace, è stato anche Consigliere internazionale presso la Fondazione internazionale del Diritto svizzero per il Controllo democratico delle Forze Armate (DCAF).

Docente e ricercatore di Diritto Pubblico e di Scienze Politiche (specializzato in Teoria di Stato, Stato di diritto e sicurezza umana) presso le Università nazionali del Benin (1987-2009).

Tra il 2002 e il 2004 ha ricoperto i seguenti incarichi: Direttore degli Affari giuridici e dei Diritti dell'uomo presso il Ministero degli Affari Esteri; Rappresentante del Benin all'Assemblea degli Stati membri dello Statuto di Roma (Corte penale internazionale); Consigliere speciale del Benin presso la Corte Internazionale di Giustizia (sul contenzioso per il confine Benin-Niger).

Nel 2004 è diventato Ambasciatore itinerante e Segretario permanente della "cellula d'analisi strategica" presso il Ministero degli Affari Esteri.

È autore di numerose pubblicazioni di Diritto pubblico e di Scienze politiche. È anche membro della Società francese di Diritto internazionale e della Corte permanente di arbitraggio.

Parla il francese, l'inglese e il tedesco, conosce l'italiano.

[00791-03.01] [Texte original: Français]
